



COMMUNE  
DE

**SAINTE ANASTASIE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE du 15 Novembre 2023**

2023/58

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 08 novembre 2023, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – FOURES Josiane – FABRE Alain – HURLIN Régine – HIBSCHELE Jean-Marc – BECHARD Alain – Sybille BAECKER - NEVEU James – Danielle POULLET - AUBIN Dimitri - SCHMITT Marie Gil – COULON Daniel - DE CORO Jessica (20h30) - MENALDO KEBDANI Nadia – REBUFFAT Jacky

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes GIBOULET ARNAUD – Blandine PANAFIEU - M. ALTIER Jonathan -

**PROCURATIONS** : Mme ARNAUD GIBOULET Sophie à Mme DECORO Jessica  
Mme PANAFIEU Blandine à M. CHABAUD Laurent

Soit 16 votants, puis 18 à partir de 20h30

**Objet** : Convention de partenariat avec le CSG

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel,

VU le récépissé de la demande d'un accueil périscolaire des enfants de moins de 6 ans, sur la commune de SAINTE-ANASTASIE, dont le directeur déclaré est Monsieur Gilles VERGNE, Président du Centre Sportif Gardois,

Vu les délibérations 2021/48 et 2022/37 portant approbation puis renouvellement de la convention annuelle de partenariat entre la commune et l'association Centre Sportif Gardois,

CONSIDERANT que :

- le centre de loisirs municipal de Sainte-Anastasie, est ouvert uniquement pour les accueils scolaires et les mercredis scolaires,
- la proposition de Monsieur le Président du Centre Sportif Gardois de bénéficier de certains locaux scolaires durant les vacances afin d'y organiser des stages sportifs permet de pallier à l'absence de centre de loisirs municipal durant les vacances,

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune renouveler ce partenariat pour l'année scolaire 2023/2024,

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

DECIDE à l'unanimité

**ARTICLE 1** : d'approuver la convention de partenariat régissant les échanges entre la commune de Sainte-Anastasia et le Centre Sportif Gardois telle que jointe à la présente délibération pour l'année scolaire 2023/2024.

**ARTICLE 2** : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette convention.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

**Gilles TIXADOR**

